

Edition Semi-Quotidienne
Un an (Payable d'avance) \$2.00
Six mois..... 1.00
Edition Hebdomadaire
Un an (d'avance)..... \$1.00
Six mois..... 0.50
No. 84, RUE AUGUSTA, SOREL.

Le Sorelois

Première insertion (par ligne).....15 cts
Chaque insertion subséquente..... 8 cts
Avis de naissance, mariage ou décès.....25 cts

Prix réduits pour annonces à long terme, avis
réclamés, etc., etc.
No 84, RUE AUGUSTA SOREL

15ème ANNÉE

LE SORELOIS LUNDI 16 OCTOBRE 1893

No 84

FEUILLETON No 11

ELLEN GORDON

VI

Une heure se passa dans ce pa-
roxysme de douleur : puis Ellen,
épuisée de larmes et toute fré-
missante, sentit venir le sommeil,
ce doux et précieux sommeil qui
amène quelquefois des rêves con-
solants aux malheureux ou tout
au moins leur apporte l'oubli.
Elle se mit au lit après avoir de-
mandé à Dieu de la soutenir dans
cette voie qu'elle n'avait pas ima-
ginée si pénible. La chaleur
d'un immense édredon à l'an-
cienne mode pénétra doucement
ses membres. Elle s'endormit
promptement, et, comme le veille,
ce repos défendit ses nerfs. Sa
pendule sonnait cinq heures lors-
qu'elle s'éveilla le lendemain,
tout calmée. Elle s'habilla en
hâte, descendit sans bruit, et
trouva les domestiques déjà le-
vés et occupés à balayer la cour
et à traire les vaches. Elle par-
courut l'avenue d'un pas léger,
chaudement enveloppée dans
un grand châle, et elle arriva à
l'église un peu avant la messe.
Quelques femmes encourageaient
le confessionnel. Ellen se glissa
parmi elles, et put goûter la dou-
ceur d'un épanchement dont son
pauvre cœur avait besoin. Elle
reput de sages conseils, pleins de
force et d'austère sève, aux-
quels ne manquait pas cette
sympathie qui fait tant de bien
lorsqu'on est isolé. Quand elle
reprit la route de Boisredon,
elle emportait dans son cœur un
trésor de courage, et elle se sen-
tait presque joyeuse en chemi-
nant dans l'avenue toute diaman-
tée par la gelée blanche brillant
aux rayons du soleil matinal.

VII

La nouvelle vie d'Ellen s'or-
ganisa dès ce jour. Les heures,
les minutes, même, en étaient
soigneusement mesurées. C'était
un esclavage qui se prolongeait
jusque dans la nuit, car elle de-
vait être prête à se lever si les
enfants confiés à sa garde l'ap-
pelaient ou s'ils étaient souffrants.
Elle n'avait de répit que pen-
dant l'heure matinale qu'il lui
était permis de consacrer à ses
devoirs religieux. Le soir, à la
vérité, elle était libre de rester
dans sa chambre ; mais on ne lui
donnait pas de lampe, on n'allu-
mait pas de feu, et la lumière in-
suffisante d'une bougie, aussi
bien que l'atmosphère glacée de
la mansarde, l'empêchaient de
travailler, de lire ou d'écrire.

Lucienne s'appliquait de tou-
tes ses forces, et il était vraiment
agréable de la faire travailler,
bien que son intelligence ne fût
pas très brillante. Georges, lui,
était insoumis et fantasque ; mais
il avait une grande facilité, et un
amour-propre excessif que la jeu-
ne institutrice sut habilement di-
riger pour obtenir un travail si-
non assidu, au moins suffisant.
Mais dans ses meilleurs jours, il
n'avait rien d'aimable ; aussi
était-il parfaitement insupporta-
ble quand il se mettait en tête de
lutter contre Ellen ou de la tour-
menter. Il n'était pas d'invention
à laquelle il n'eût recours pour
lasser sa patience. Il se moquait
sans cesse des Anglais, ne man-
quant pas une occasion de soule-
ver tout ce qui, dans l'histoire
de son pays, devait humilier ou
attrister Ellen, et manifestait la
plus vive antipathie pour ses
compatriotes.
Elle était au-dessus de ces mi-
serables tequineries d'enfant,

mais non pas insensible au mé-
chant sentiment qui les inspirait.
Cependant elle ne les relevait
jamais. Sa patience inaltérable,
le calme auquel elle rompa ses
manières naturellement vives,
imposaient parfois à l'enfant grâ-
té. Elle avait reconnu dès les pre-
miers moments qu'il était par-
faitement inutile de se plaindre
de lui à sa mère, aux yeux de
laquelle il avait toujours raison.
Mais elle avait adopté un systè-
me qui lui réussissait quelque-
fois : c'était, d'une part, de ne
pas paraître remarquer les mé-
chancetés et les grossièretés du
petit garçon, et de l'autre, de
louer ses rares moments d'ama-
bilité et de les reconnaître par
une histoire amusante, le don
modeste d'un petit dessin, d'un
bonbon, ou par une promenade
dont elle lui laissait choisir le
but. Elle ne punissait pas : le
droit lui en était dénié ; mais il
l'employait habilement le systè-
me des récompenses, et entou-
rait de précautions oratoires une
morale que l'enfant recevait,
sans s'en douter, sous la forme
d'un conte. Ces histoires l'am-
usaient particulièrement. Il com-
prit promptement qu'Ellen, mal-
gré toute sa douceur, ne consentirait
jamais à lui en raconter
lorsqu'il ne l'aurait pas satisfaite.
Cette ligne de conduite, la seule
que pût adopter la jeune fille,
produisit au bout de quelques
semaines des résultats auxquels
elle n'aurait pas osé s'attendre.
Les scènes violentes ou grossiè-
res devinrent plus rares ; et si
Georges ne lui témoignait point
d'affection, il devint à peu près
maniable, au moins par intérêt.
Cependant, si laborieuse et
même si pénible parfois que fut
ce contact journalier avec une na-
ture qui ne lui était nullement
sympathique, et qui, débordant
d'orgueil, supportait mal sa su-
périorité professionnelle et lui
laissait voir un profond éloigne-
ment. Bien que la jeune Anglai-
se revêtit chacune de ses obser-
vations des formes les plus scru-
puleusement polies, bien qu'elle
fût même d'une manière pres-
que timide, ces observations pi-
quaient l'amour-propre de Ju-
liette. Celle-ci eût voulu exceller
en tout ; elle désirait savoir,
mais apprendre l'humilité, et
ses traits se contractaient quand
elle devait essayer plusieurs fois
de suite la prononciation d'un
mot difficile, ou recommencer
une esquisse mal réussie.

Ellen remarquait fort bien que
cet orgueil indomptable se tour-
nait en raucune contre elle-même.
Juliette se vengeait de ne pas
bien dessiner et d'ignorer à peu
près l'anglais, en écrasant la jeu-
ne institutrice d'un dédain glaci-
al, ne lui adressant jamais la
parole en dehors des leçons, si
ce n'est pour critiquer les manières
des enfants, ou la méthode
d'instruction qu'elle employait
avec eux.
Cette hostilité de la part d'une
jeune fille de son âge était d'au-
tant plus sensible à la pauvre en-
fant, que jusqu'à ce moment elle
s'était trouvée sur un pied d'éga-
lité dans un milieu social distin-
gué. Bien que dépourvue de for-
tun, M. Gordon, qui apparten-
nait à une noble et ancienne fa-
mille, avait toujours, partout où
il s'était trouvé, fréquenté des
gens de sa caste, et Ellen était

accoutumée à ne rencontrer qu'un
accueil aimable, des manières
correctes, des égards délicats.
Mais ce n'était pas tout, Mi-
chelle, elle aussi, lui témoignait
une extrême froideur. Elle n'é-
tait pas insolente comme Juliet-
te, mais son indifférence était
aussi offensante que l'antipathie
avouée de sa cousine : elle sem-
blait ne pas s'apercevoir qu'Ellen
fut dans la maison. Cette attitu-
de était d'autant plus pénible
pour la jeune Anglaise qu'elle
avait d'abord cru reconnaître
quelque intérêt chez Michelle.
D'ailleurs celle-ci avait tenu la
résolution qu'elle avait prise : elle
refusait absolument de s'associer
aux leçons de sa cousine, et Ellen
ne la voyait guère qu'aux repas.
Enfin Mme Bennery restait la
même, c'est-à-dire froide, hau-
taine, autoritaire. Les soins que
produigait la jeune fille à ses en-
fants ne gagnaient ni sa sympa-
thie, ni même son indulgence.
Elle n'adressait jamais d'éloges,
mais demandait promptement au
blâme ; on eût dit que le bien
le bon côté des choses échappait
à son regard, tandis qu'elle sem-
blait douée d'un sens particulier
pour découvrir les plus légères
imperfections. C'était pour Ellen
un véritable supplice de donner
ses leçons en sa présence ; elle se
sentait paralysée, découragée par
le regard sévère de cette femme
glaciale, dont l'approbation ne
se manifestait jamais par le si-
lence tandis que la critique s'é-
chappait en paroles acerbes.

D'ailleurs, elle n'avait nulle
initiative ; Mme Bennery, qui
possédait incontestablement de
l'intelligence et du savoir, pré-
tendait diriger les enfants, et le
peu d'influence de leur institu-
trice ne pouvait s'exercer que
d'une manière indirecte, par
l'exemple, la douceur, le calme,
et par les conseils donnés d'une
main déstournée.
Il existait entre Juliette et sa
mère une communauté d'idées,
de goûts, de qualités, — et aussi
de défauts, — à peu près absolue.
Toutes deux étaient actives, in-
telligentes, femmes de ménage
consommes. Mme Bennery se
venait d'avoir l'œil à tout et de
se livrer à toutes sortes de tra-
vaux. Elle lisait deux ou trois
revues politiques et scientifiques,
repassait son linge, surveillait la
cuisine, et promenait son regard
de lynx dans tous les recoins de
la maison, au grand émoi des
servantes. Elle s'occupait encore
de la laiterie, dirigeait le jardi-
nier, recevait ses fermiers, et ré-
gissait avec ordre sa fortune.
Elle était à la fois magnifiquement
jusqu'à l'ostentation, et économe
jusqu'à la parcimonie. Elle ne re-
culait devant aucune dépense de
nature à donner quelque éclat à
sa maison, à faire honneur à sa
famille dans le monde ; elle pri-
sait un certain luxe sérieux, ai-
mait les meubles massifs, la lourde
argenterie, le beau linge. Quand
elle recevait des amis ou des voi-
sins, sa table, toujours abondante,
était délicatement servie. Par
contre, elle chapitrait sa cuisinière
pendant une demi-heure pour
un œuf de trop dans une omelette,
ou pour une serviette
d'office supplémentaire salie dans
la semaine. Elle se rendait com-
pte, à un gramme près, de toutes
les provisions employées, elle
faisait vendre au marché voisin
la petite quantité de fruits et de
légumes que l'on ne pouvait con-
sommer dans la maison, et elle
ravaudait son linge jusqu'à pro-
duire un nouveau tissu dans une
nappe ou un drap usé.
(A continuer)

Le Liniment de Minard guéri
la diphtérie.

SI VOUS VOULEZ VOYAGER



A travers la vie par la route épineuse
des rhumes, de la toux et de la consom-
tion, ne prenez aucun soin de vous-même
pendant la saison humide et froide, et
NE FAITES PAS usage de

Baume d'Allen pour les Poumons

pour cette méchante toux que vous avez.
Mais si vous voulez atteindre une vieillesse
vigoureuse, pleine de santé, et consé-
quemment heureuse, employez le

Baume d'Allen pour les Poumons

(Allen's Lung Balsam)
comme préservatif et remède pour toutes
les affections de la Gorge et des Poumons.

25c, 50c et \$1.00 PAR BOUTEILLE

ETABLIS EN 1860



On trouvera toujours à mon magasin

Montres, Pendules, Lunettes
de première qualité, pouvant s'adapter à
toute personne

JONCS DE MARIAGE
UNE SPÉCIALITÉ.
Articles en argent, tels que couteaux,
fourchettes, cuillers, vases pour fruits,
corbeilles, pots à l'eau, huiliers, marini-
ers, goblets, etc., etc., le tout de pre-
mière qualité, à des prix très réduits.
Pour réparations comme horloger,
défiez toute compétition.

A. E. PIETTE

HORLOGER ET BIJOUTIER
En face du Marché Richelieu
Maison Brunswick, SOREL.

BANQUE D'HOCHÉ LA G A

L'UNE des plus SOLIDES du PAYS
—(o)—
Dépôts reçus et intérêts accordés.
Traités vendus et collectés sur toutes les
principales villes du

CANADA ET DES ETATS-UNIS

ARGENT

Français, Anglais et Américain.
ACHETE ET VENDU.
SUCCURSALE A SOREL
W. L. M. DESY

TELEPHONE 9810
G. G. Gaucher,
Et-Grand associé de la maison Deschê et Valinier
—Marchand de—

Farines, Provisions.
LARD, GRAISSE, GRAIN, ETC.
91-93 Rue des Commissaires et 216 St-Pau
MONTREAL

Nous nous chargeons de la vente des
produits Agricoles et faisons des avances
sur Consignations.
Août 1893 la.

Scientific American Agency for PATENTS
TRADE MARKS, DESIGN PATENTS, COPYRIGHTS, ETC.
For information and the Standard price list
write to Scientific American, 415 N. York
Street, New York, N. Y.
Orders should be accompanied by a check
or money order payable to Scientific American
before the public by a notice given in the
Scientific American.

HOTEL PICHE

RUE AUGUSTA, SOREL
Liqueurs et cigares de choix ; bonne salle
d'échantillon, et tout le confortable que
l'on trouve dans un bon hôtel.

Alp. Piche, Prop.
RUE AUGUSTA, SOREL

Hotel Riendeau, ANCIEN HOTEL SAINT-NICHOLAS, Ci-devant annexé au Richelieu

PLACE JACQUES-CARTIER, MONTREAL.
Cet hôtel, auquel le nouveau proprié-
taire, M. JOSEPH RIENDEAU, a fait
suivre des améliorations très importantes,
offre tous les avantages possibles, tout
comme les hôtels les plus confortables de
Montréal, et les meilleurs.
Nous croyons donc devoir engager nos
amis de cette partie du pays à visiter l'Hô-
tel RIENDEAU quand leurs affaires les ap-
pellent à Montréal.
Bien sûr qu'ils n'auront qu'à s'en féli-
citer.
2 mai 1890.—jno.

Hotel St-Louis

Place du Marché Richelieu. - Sorel
Le soussigné annonce qu'il a depuis le
1er mai pris possession de cet hôtel, an-
cien HOTEL LEMOINE, et qu'il s'effor-
cera de donner à l'aise et entière satisfac-
tion à ses anciens pratiques comme au
public en gé.é. al.
LIQUEURS ET CIGARES DE CHOIX.
Nazaire Latraverse,
P.S.—Une bonne cour et de vastes
écuries.
13 mai 1891a.

Godias Bernier, Ferblantier.

Remerciement cordial du public de Sorel
et de alentours de l'encouragement
qu'il en a reçu jusqu'à ce jour, et prend
la liberté d'annoncer qu'il est plus que
jamais en état de donner à ceux qui vou-
dront bien lui continuer leur bienveillant
patronage toute la satisfaction possible.

Ouvrages faits à domicile ; réparations
de tuyaux, fournaies, etc., etc.
Couvertures en ardoise, ferlance, tôles
galvanisées, etc.
Le tout exécuté avec soin, propreté et
diligence, par des ouvriers habiles et ex-
périmentés, et à des prix modérés.

GODIAS BERNIER, 16-RUE DE LA REINE-16 SOREL.

WRIGHT & MATHIEU ENCANTEURS

Vendront à l'encan deux fois par se-
maine, en leur salle, coin des rues du
Roi et AUGUSTA, toute sorte de
marchandises et effets.

Les personnes ayant des articles dont
elles désireront se débarrasser, voudront
bien s'adresser à eux.

WRIGHT & MATHIEU ENCANTEURS LICENCIES

PLACE DU MARCHÉ RICHELIEU | SOREL
24 avril 1893—jno.

LIBRAIRIE SAINT-JOSEPH

73, Rue du Roi, Sorel. Porte voisine de
M. L. T. Trempe.
Magnifique assortiment de Cadres, Chro-
moms, Mirrors, Albums, Livres de
prières de toute sorte, Chapellets,
Médailles, Fournitures clas-
siques, Tapisseries, Cartes di-
verses Etc, Etc.
Encadrement de gravures, ou images, di-
plômes, ou certificats sur parchemin.
Le tout à des prix modérés.
Une visite respectueusement sollicitée.

C. VALLEE LIBRAIRE

Guérissez
VOUS VOUS-MÊME.
Si vous êtes troublé à l'es-
tomac, si vous avez de la fièvre,
si vous êtes souffrant, si vous
êtes fatigué, si vous êtes malade,
si vous êtes souffrant, si vous
êtes fatigué, si vous êtes malade,
si vous êtes souffrant, si vous
êtes fatigué, si vous êtes malade,

VIN CANADIEN

Ce vin est de première qualité, abso-
lument pur, et ne se vend que cinq cents
le grand verre.
La cour et les écuries comptent parmi
les plus vastes de la ville.
Une visite est respectueusement sol-
licitée.

JOSEPH PARENT, PROP.

Cet hôtel offre maintenant aux vis-
iteurs le confort qu'ils peuvent désirer.
TABLES de POOL et de BILLARD,
Quant aux articles de consommation
LIQUEURS, CIGARES, RAFRAICHIS-
SEMENTS, etc, ils seront toujours choi-
sis et de première qualité.

VIN CANADIEN

Manufacturé par lui-même.
Ce vin est de première qualité, abso-
lument pur, et ne se vend que cinq cents
le grand verre.
La cour et les écuries comptent parmi
les plus vastes de la ville.
Une visite est respectueusement sol-
licitée.

JOSEPH PARENT, PROP.

Cet hôtel offre maintenant aux vis-
iteurs le confort qu'ils peuvent désirer.
TABLES de POOL et de BILLARD,
Quant aux articles de consommation
LIQUEURS, CIGARES, RAFRAICHIS-
SEMENTS, etc, ils seront toujours choi-
sis et de première qualité.

CARTES D'AFFAIRES

L. H. COMEAU, L. L. L.
AVOCAT
No 48, Rue du Roi—Sorel

A. P. VANASSE
AVOCAT
Etude —Bureau du "Sorelois" Sorel.

WURTELE & LACROIX
AVOCATS
Bureau de la Seigneurie de Sorel.
69 Rue du Roi, Sorel

C. J. C. WURTELE, B. C. L. T. Lacroix.

E. A. D. MORGAN, B. C. L.
AVOCAT
Commissaire pour Ontario et Manitoba.
Coin des rues George et Prince, Sorel.

J. H. ROULEAU
ARCHITECTE ET PROFESSEUR
De l'École des Arts et Métiers de Sorel.
70, RUE CHARLOTTE, SOREL

VICTOR ALLARD, B. C. L.
AVOCAT
Berthier (En Haut.)

J. A. VILLIARD, L. L. B.
AVOCAT
33 Rue George, Sorel.

G. E. MATHIEU L. L. L.
AVOCAT
Bâtisse "New-York Life Insurance Co.",
Place d'Armes, Montréal.

N.B.—M. Mathieu suivra les cours du
district de Richelieu.
Sorel, 27 sept. 1889—la.

J. N. MONDOR
NOTAIRE
30 Rue Georges, Sorel.

Secrétaire-Trésorier du Conseil du comté
de Richelieu.
Argent à prêter sur hypothèque.

PHENIX

DE LONDRES (ANGLETERRE)
ÉTABLIE EN 1792.
Succursale Canadienne Établie en 1804
Emet des polices en français ; la pre-
mière Cie d'Assurance anglaise qui a
établi une succursale au Canada.

Montant des pertes payés de-
puis la fondation de la Cie.....\$75,000,000
Surplus au fonds de réserve..... 3,000,000
Responsabilité des Actionnaires Illimitée
Dépôt au Gouvernement Fédéral
pour la Garantie des assurés Ca-
nadiens.....\$187,043,000
Réclamations payées avec la plus grande
ponctualité.

—AGENT A SOREL—
W.L.M. DESY, Notaire.

AGENT GENERAL D'ASSURANCE
FEU-VIE
ACCIDENT ET MARINE
No 82 RUE DU ROI

J. B. RESTHER & FILS
ARCHITECTES
BUREAUX : Bâtisse Impériale.
Chambres Nos 60 et 66.
NO 107 ST-JACQUES, MONTREAL

MM. Resther prendront charge d'ex-
pertises, Evaluations, Expropriations,
Arbitrages, etc, etc.
26 août 1892—jno.

Quimet, Emard & Maureault
AVOCATS
No 180 Rue St-Jacques, Montréal

L'hon. J. A. Quimet, C. R. ; J. U. Emard,
L. L. L. ; E. Maureault, L. L. B.
Sorel, 27 avril 1892—jno.

Lorne Hotel

ANCIEN HOTEL DU CANADA
RUE DE LA REINE, — SOREL
Joseph Parent, Prop.

Cet hôtel offre maintenant aux vis-
iteurs le confort qu'ils peuvent désirer.
TABLES de POOL et de BILLARD,
Quant aux articles de consommation
LIQUEURS, CIGARES, RAFRAICHIS-
SEMENTS, etc, ils seront toujours choi-
sis et de première qualité.

VIN CANADIEN

Manufacturé par lui-même.
Ce vin est de première qualité, abso-
lument pur, et ne se vend que cinq cents
le grand verre.
La cour et les écuries comptent parmi
les plus vastes de la ville.
Une visite est respectueusement sol-
licitée.

JOSEPH PARENT, PROP.

Cet hôtel offre maintenant aux vis-
iteurs le confort qu'ils peuvent désirer.
TABLES de POOL et de BILLARD,
Quant aux articles de consommation
LIQUEURS, CIGARES, RAFRAICHIS-
SEMENTS, etc, ils seront toujours choi-
sis et de première qualité.

PILULES HOLLOWAY



Cette grande médecine de famille est
au rang principale des nécessités de la vie.
Ces fameuses pilules purifient le sang
et ont une action des plus puissantes et
cependant des plus adoucissantes sur le

Foie, l'Estomac et les intestins
donnant du ton, de l'énergie et de la
gueur à ces grandes sources premières de
la vie. Elles sont recommandées avec
confiance comme remède infailible dan-
s tous les cas où la constitution, pour quel
que cause que ce soit, est mise en danger
ou affaiblie. Elles ont une étonnante ef-
ficacité dans toutes les maladies incident-
es au sexe féminin, à tous les âges ; e
comme Médecine Universelle de Famille
elles ne sont pas surpassées.

L'ONGUENT HOLLOWAY

qui a des propriétés puissantes comme
curatif, est connu par tout le monde ;
pour la guérison des maux de JAMBES, ET
DE L'ESTOMAC, VIEILLES BLESSURES, DOU-
LEURS ET ULCÈRES, c'est un remède in-
faillible. Si on en frictionne d'abord le
côté et la poitrine, comme on le fait sur
les viandes avec le sel, il guérit les Maux
de Gorge, les Bronchites, la Diphtérie, la
Toux, les Enrouements, et même l'Asth-
me. Pour les Enflures Glandulaires, les
Alcès, les Fistules, la Goutte, le Rhuma-
tisme, enfin pour toutes espèces de ma-
ladies de la Peau, on ne l'a jamais trouvé
en défaut.

Les Pilules et l'Onguent sont fabri-
qués au No. 533 OXFORD STREET,
Londres, seulement, et sont en vente chez
tous les Marchands de Médecines, par
tout le monde civilisé, avec prescriptions
presque dans toutes les langues.

Les marques de commerce de ces mé-
dicines sont enregistrées à Ottawa. C'est
pourquoi toute personne qui, dans les
limites des Possessions Britanniques,
tient des contrefaçons en vente, sera
poursuivie.

Les acheteurs devraient
toujours regarder à l'eti-
quette qui couvre les Pots
et les Boîtes. Si l'adresse
n'est pas 78 New-Oxford
Street, auparavant 533,
OXFORD STREET,
LONDON, ce sont de
contrefaçons.

Telephone Bell 65
DOCTEUR C. LAVIOLETTE

Ancien élève des Hôpitaux de Paris,
Londres, Berlin et Vienne.

Membre de la Société Française d'Otolo-
gie et de Laryngologie de Paris, et
Médecin de l'Institut des
sourds et muets.

SPECIALITE :

Maladies du nez, de la gorge des oreilles
et du poulmon.

Heures de Consultation : 9h. à 11h ;
1h. à 3h. ; 7h. à 8h.
Montréal, 142 Rue Saint-Denis.

Banque Molson.

Incorporée par Acte du Parlement, 1855
Bureau Principal.....Montréal
Capital payé \$2,000,000
Fonds stable 1,150,000

SUCCURSALE A SOREL ;
F. W. G. JOHNSON
GERANT.

Dépôts reçus et intérêt accordé ; Col-
lections sollicitées et remise de fonds im-
médiatement. Traités fournis sur toutes les
principales villes du Dominion. Argent
anglais et américain acheté et vendu.

COMMUNICATIONS PAR TÉLÉPHONE
Cie de Nav. Saint-Hilaire

LE "RICHELIEU"

Entre St-Hilaire, St-Denis et Sorel

PART DE ST-HILAIRE les Lundis et
Jeudis à 5h. a. m. et 6.30 p. m.
De ST-DENIS pour Saint-Hilaire, les
Lundis et jeudis, à 6.15 a. m. et 9 p.m.
Entre Saint-Hilaire et Sorel, les samedis,
Part de Saint-Hilaire.....à 5h. a.m.
" Sorel.....à 2h. p.m.

P. PREFONTAINE, GERANT

Sorel, 22 Mai 1893.—jo.

Mgr Fabre en Cour

Nous publions, à l'exclusion de plusieurs autres articles, le texte officiel de la déposition de Sa Grandeur Mgr Fabre, dans le procès que lui fait la Canada-Review.

Malgré la longueur de cette déposition, nous sommes sûr qu'on la lira avec intérêt.

Législation Privée

La législature de la province de Québec est convoquée pour le neuf novembre prochain.

Les intéressés, dans les demandes de législation privée, ne doivent pas oublier que les règlements de l'Assemblée législative, au sujet des bills privés, ont été amendés, à la fin de la dernière session, comme suit :

Si un exemplaire du bill n'a pas été déposé entre les mains du greffier, au moins huit jours avant l'ouverture de la session, et, si la pétition n'est pas présentée dans les premiers huit jours de la session, la somme à être payée au comptable sera de cinq cents piastres, s'il s'agit d'une compagnie de chemin de fer, de tramway, de télégraphe, de téléphone, d'éclairage, d'octroyer une charte à une cité ou à une compagnie à fonds social, ou d'amender telle charte, et de trois cents piastres, dans les autres cas.

L'Assemblée législative a fait cet amendement à ses règlements afin qu'à l'avenir les travaux de la session ne soient plus retardés parce que les intéressés, dans la législation privée, auront négligé de déposer à temps les pétitions et les exemplaires des bills.

On lit dans le Journal de la Santé :

Savez-vous que, dans un ménage qui adopterait résolument le régime végétarien, la dépense tomberait de moitié et tout le monde s'y porterait mieux ?

Les trois quarts de nos maux nous viennent de trop manger, et nous ne mangeons trop que parce que nous mangeons des viandes qui excitent notre appétit, tout en chargeant notre estomac.

C'est aux riches à avoir assez d'intelligence pour prêcher d'exemple en pareille matière. Tant que le pauvre hère se figurera que le bonheur consiste à "s'en fourrer jusque là," comme on dit dans la Vie Parisienne, les regards d'envie qu'il jettera sur ceux qui peuvent se payer des "Menus" qui insultent à sa misère, seront en quelque sorte légitimes. La sobriété, vertu pour le pauvre, qui dès lors en a horreur. Persuadez-lui que, par raison, vous comme lui, tous doivent, à peine d'en pâtir durement, rester sur leur appétit, et il commencera de vous écouter.

Q. La couverture de la Semaine Religieuse porte qu'elle est publiée avec votre approbation ?

R. Les prêtres ne pourraient pas le publier sans cela, un prêtre ne doit jamais écrire sans l'approbation de son évêque.

Q. Le Bon Combat est un autre journal publié par un prêtre ?

R. Oui.

Q. Il ne comporte pas à sa face qu'il est publié avec votre approbation.

R. Il y a eu permission à l'origine.

Q. Cette permission n'est pas exprimée.

R. Ce n'est pas nécessaire.

Q. Quel est le rédacteur de ce journal, la Semaine Religieuse ?

R. Ils sont marqués sur le journal.

Q. Pardon.

R. A mes yeux, ce sont les propriétaires qui écrivent.

Q. Pouvez-vous dire quels sont les propriétaires de ce journal ?

LA CAUSE CELEBRE

Témoignage de Mgr Fabre

Texte officiel

COUR SUPÉRIEURE

Présent : l'honorable juge PANGUÉLO

La Compagnie de Publication du Canada-Review,

Demanderesse,

vs

Sa Grandeur Mgr Edouard-Charles Fabre,

Défendeur

L'an mil huit cent quatre-vingt-treize, le douzième jour d'octobre, est comparu Sa Grandeur Mgr Edouard-Charles Fabre, le défendeur en cette cause, âgé de 66 ans, témoin produit par la Demanderesse, lequel, après serment prêté, dépose et dit :

Q. Vous avez déclaré, Monseigneur, dans l'examen qui a eu lieu déjà, lorsque vous avez répondu aux faits et articles, que les évêques de la province de Québec, c'est-à-dire les provinces de Montréal, Québec et Ottawa, avaient reçu copie de votre lettre circulaire, comme vous avez l'habitude de le faire ?

R. Nous échangeons.

Q. Cette copie a-t-elle été expédiée par le même envoi que celui de la lettre aux différents curés de votre diocèse ?

R. Oui.

Q. Avez-vous pris une liste des noms de ceux à qui cette lettre avait été expédiée ?

R. C'est l'affaire du secrétaire ; la chose a dû être faite, parce que nous envoyons toujours aux mêmes hommes.

Q. Quel est votre secrétaire.

R. Actuellement, c'est M. Archambault qui est chancelier.

Q. M. le chanoine Alfred Archambault ?

R. Oui.

Q. La Semaine Religieuse est un journal dont l'administration est à l'évêché, n'est-ce pas ?

R. C'est-à-dire que les propriétaires se trouvent parmi les prêtres de l'évêché.

Q. N'est-il pas vrai que l'administration de ce journal a son bureau à l'évêché ?

R. Oui ; ils sont propriétaires ; c'est chez eux que ça se fait ; ils écrivent là.

Q. Ce journal, la Semaine Religieuse, est publié avec votre approbation ?

R. Les prêtres ne pourraient pas le publier sans cela, un prêtre ne doit jamais écrire sans l'approbation de son évêque.

Q. La couverture de la Semaine Religieuse porte qu'elle est publiée avec votre approbation ?

R. Oui, oui ; je vous dis qu'ils ne pourraient pas le faire autrement.

Q. Le Bon Combat est un autre journal publié par un prêtre ?

R. Oui.

Q. Il ne comporte pas à sa face qu'il est publié avec votre approbation.

R. Il y a eu permission à l'origine.

Q. Cette permission n'est pas exprimée.

R. Ce n'est pas nécessaire.

Q. Quel est le rédacteur de ce journal, la Semaine Religieuse ?

R. Ils sont marqués sur le journal.

Q. Pardon.

R. A mes yeux, ce sont les propriétaires qui écrivent.

Q. Pouvez-vous dire quels sont les propriétaires de ce journal ?

R. Ce sont ceux qui sont marqués là, M. Bruchési et M. Archambault.

Q. Ils sont tous deux chanoines de votre chapitre, n'est-ce pas, Monseigneur ?

R. Oui. Ils sont indépendants sous ce rapport-là, ils ne sont pas en communauté, ils ont leurs biens particuliers.

Q. Et M. Archambault, l'un des propriétaires de ce journal, est votre chancelier ; c'est lui qui fait l'office de secrétaire ?

R. Oui.

Q. La lettre-circulaire qui est rapportée dans la déclaration a-

elle été rédigée par vous ou simplement signée par vous après avoir été rédigée antérieurement ?

Objet à cette question comme illégale et inutile.

Objection maintenue, la question ne se rapportant pas à la contestation.

Avez-vous eu connaissance, Monseigneur, que cette lettre-circulaire ait été publiée par la Semaine Religieuse ?

R. Je puis dire que oui ; mais je n'en ai pas fait de cas, tous les autres journaux l'avaient ; il est probable que j'ai dû la voir dans ce temps-là.

Q. Quand cette lettre a-t-elle été publiée ?

R. Je sais que la Semaine Religieuse a coutume de publier les mandements une huitaine de jours après les autres journaux ; c'est-à-dire à la fin de la semaine qui suit la publication du mandement. Un mandement est publié le dimanche, le lendemain les journaux s'en emparent, soit par sténographes ou autrement, et la Semaine Religieuse ne le publie pas avant la fin de la semaine suivante ; mais jamais la Semaine Religieuse ne publie un mandement avant sa promulgation en chaire. Une fois qu'un mandement a été publié en chaire, six cents prêtres se trouvent à l'avoir, ainsi que les journaux. Si on l'eût publié avant la promulgation, j'aurais désapprouvé la chose.

Q. Savez-vous que la MINERVE a publié cette lettre circulaire le lendemain du jour où elle a été publiée en chaire ?

R. Je ne l'ai pas remarqué. Il n'est pas dans mes habitudes de relire mes mandements dans les journaux.

Q. Est-il à votre connaissance que les rédacteurs de la MINERVE soient allés à l'évêché pour avoir le texte de la lettre circulaire ?

R. Je n'ai pas eu connaissance de cela. Ils ont pu l'avoir en beaucoup d'endroits, tous les prêtres en avaient un exemplaire.

Q. Vous vous rappelez, n'est-ce pas, Monseigneur, que peu de temps après que cette lettre eut été adressée au clergé, MM. Fréchette, Lebeuf et Globensky sont allés chez vous pour avoir des explications ?

R. Oui.

Vous ont-ils offert de retirer l'annonce de la publication du roman d'Alexandre Dumas.

R. La Canada-Review l'avait déjà déclaré avant.

Q. Alors, lorsque ces messieurs se sont rendus chez vous, le journal avait déjà dit qu'il renonçait à la publication des Trois Mousquetaires ?

R. Je ne me souviens pas de toutes les dates, mais il me semble que la chose était faite alors ; c'est par cette voie que je l'ai apprise.

Cette lettre-là avait été rédigée longtemps avant le onze novembre ?

R. Je ne m'en souviens pas ; ce n'est pas probable : la décision a été prise définitivement cette semaine-là.

Q. Cette lettre comporte que tous ceux qui liront ou encourageront le journal de la demanderesse seront privés des sacrements ?

R. Vous avez le texte de la lettre.

Q. Est-ce que ceci a le même effet quant aux propriétaires ?

R. Mais prenez donc la lettre, prenez le texte de ma lettre.

Q. Les propriétaires ne sont pas formellement dénommés. Vous avez dit dans votre réponse aux faits et articles que cette lettre avait été précédée d'un avertissement ?

R. Par une lettre collective de tous les évêques de la Province, lettre qui avait la forme d'un mandement ; ma circulaire y réfère.

Q. Il n'y a eu qu'un seul mandement ?

R. Un mandement collectif par les évêques.

Q. Un seul ?

R. Oui.

Q. N'est-il pas vrai, Monseigneur, qu'avant d'édicter une

excommunication, le droit canonique exige que vous fussiez précédé de votre interdit de deux admonitions ?

R. Il ne s'agit pas ici d'une excommunication.

Q. Le résultat de votre lettre, c'est de priver ceux qui enfreindraient votre prohibition de la sépulture ecclésiastique et des sacrements aussi ?

R. Tenez-vous en donc aux expressions de la lettre. C'est un péché comme un autre.

Q. L'absolution de ce péché vous serait réservée ?

R. Ce n'est pas dit, il n'est pas dit qu'un autre prêtre ne pourrait pas l'absoudre.

Q. Enfin, pouvez-vous nous expliquer ce que veut dire dans votre lettre le refus des sacrements ?

R. Un confesseur n'est pas libre d'absoudre un homme qui a péché et qui ne veut pas se corriger ; c'est la règle ordinaire ; un homme qui continue à vouloir pécher, qui n'a pas la contrition, ne peut pas être absout.

Q. Alors votre interdiction, d'après ce que vous en comprenez, pourrait être levée par la discontinuation seule de recevoir le journal ?

R. Dès lors que vous cessez de désobéir.

Q. Celui qui continue à recevoir le journal et à encourager peut être privé indéfiniment des sacrements ?

R. Tant qu'il résiste à l'autorité.

Q. Est-ce que ceci n'équivaut pas à la privation des immunités catholiques ?

R. Comme tout autre pécheur. Un homme qui a une habitude criminelle, tant qu'il la garde, ne peut pas recevoir les sacrements, tant qu'il est décidé à ne pas abandonner cette habitude. Vous avez de la haine contre quelqu'un, aussi longtemps que vous gardez de la haine, vous ne pouvez pas être absout.

Q. Dois-je comprendre que votre interdiction signifie que ceux qui persistent à lire la Canada-Review seront privés des sacrements ?

R. Ils ne peuvent être absous ; l'absolution serait nulle, parce qu'ils persistent à demeurer dans le péché.

Q. Et tant qu'ils continueront à recevoir le journal, ils seront privés de l'absolution, et, conséquemment, privés de la sépulture ecclésiastique ?

R. La conséquence ne suit pas.

Q. Alors, pour l'administration des sacrements vos prêtres et vous-même deviez exiger que le pécheur renonce à lire le journal ?

R. Il en est de ce péché comme de tous les autres, rien n'est changé. La lettre dit tout simplement que c'est un péché de faire telle chose ; maintenant, comme pour tout autre péché, corrigez-vous ou soyez dans la volonté de vous corriger.

Q. Avez-vous lu la Canada-Review, Monseigneur ?

R. Oui ; pas toujours, mais je l'ai lue souvent.

Q. Combien en avez-vous lu de numéros ?

R. Je ne saurais le dire au juste ; dix ou douze, douze ou quinze, je ne puis dire.

Q. Vous saviez, n'est-ce pas, qu'en interdisant le journal, il perdrait immédiatement sa circulation ?

R. Je savais qu'il faisait du mal, et je tenais à arrêter ce mal.

R. Ce n'est pas la question, Monseigneur. Saviez-vous, lorsque vous avez publié votre lettre circulaire, que, par cette publication, le journal perdrait sa circulation ?

R. Je devais le désirer, puisque j'avertissais mes fidèles qui me paraissaient exposés à un danger.

Q. Vous vous attendiez que ce serait le résultat ?

R. Inévitablement.

Q. N'est-il pas vrai que le but de votre mandement est de mettre au même rang que les excommuniés ceux qui persistent à

lire et à recevoir le journal ?

R. Vous changez les mots ; au même rang que tout autre pécheur, au même rang qu'un libertain, qu'un ivrogne qui persiste dans son péché. Laissons l'excommunication de côté, elle n'a rien à faire ici.

Q. Je vous demande si pour le catholique qui enfreint les prohibitions de votre lettre circulaire, le résultat n'est pas le même que s'il était rejeté du sein des fidèles par une excommunication ?

R. Non, il n'est pas le même, on peut encore prier pour lui.

Q. Peut-il encore participer aux sacrements ?

R. Il ne peut pas recevoir l'absolution, elle serait nulle, parce qu'il persiste dans le péché. Il en est de ce péché comme de tous les autres.

Q. La seule différence entre un excommunié et celui qui enfreint votre mandement, c'est que l'un peut prier pour lui ?

R. L'excommunication est bien plus grave, en ce que l'excommunié est rejeté du sein de l'Eglise tant qu'il est excommunié.

Q. Enfin, celui qui enfreint votre interdit ainsi édicté par votre lettre circulaire n'a pas droit de participer aux bénéfices de l'Eglise catholique ?

Objet à cette question comme ne relevant pas de la contestation et aussi parce que le témoin y a déjà répondu.

Objection réservée par le juge.

R. C'est exagéré, cela ; il n'a pas droit aux sacrements, mais il est exagéré de dire qu'il n'a pas droit aux avantages accordés aux fidèles. C'est jouer sur le mot excommunication, toujours.

Q. Je vois qu'il y a deux journaux de mentionnés dans votre lettre circulaire, la Canada-Review et l'Echo des Deux-Montagnes, pouvez-vous dire ce qui, dans cette lettre circulaire, s'applique plus particulièrement à la Canada-Review ?

R. Le tout, je pense, ce serait le tout.

Q. Auriez-vous pu, Monseigneur, écrire à votre clergé une lettre privée ?

R. J'aurais pu le faire, mais cela aurait été bien incomplet.

Q. Le résultat n'aurait pas été celui que vous désiriez ?

R. Le peuple ne l'aurait pas su, et je tenais à ce que tous les catholiques, à ce que tous les fidèles le sachent.

Q. Est-ce qu'il arrive quelquefois que l'on envoie des lettres privées comme cela au clergé ?

R. Pour la direction du prêtre, bien entendu.

Q. Pour la direction des fidèles par le prêtre ?

R. Quelquefois cela dépend des questions dont il s'agit.

Q. Un des évêques de cette province a décliné de publier votre mandement ?

R. Je ne connais pas cet évêque-là.

Q. N'est-il pas vrai que c'est l'évêque de Valleyfield ?

R. Il a publié la lettre comme les autres.

Q. Rigaud est dans le diocèse de Valleyfield ?

R. Oui.

Q. Et dans plusieurs cas c'a été servilement reproduit, ils ont pris le même texte.

R. Je pense bien qu'ils ont dû prendre pour base le même texte, la plupart d'entre eux ; c'est l'usage aussi, on prend le même texte.

Q. Est-ce que MM. Fréchette, Lebeuf et Globensky, qui sont allés vous voir, vous ont prié de retirer votre censure ?

R. Je ne sais pas si je dois rendre compte de cette conversation, ils étaient sensés venir me voir comme évêque. Les choses ne se sont peut-être pas passées comme elles auraient dû se passer.

Q. Vous ont-ils déclaré qu'ils étaient autorisés par la compagnie à agir pour elle ?

R. Ma seule réponse a été que je ne pouvais pas retirer l'interdiction à moins qu'on ne fut disposé à ce soumettre.

Q. Vous exigez une soumission ?

R. C'est clair.

Q. Avez-vous refusé de faire l'examen de leurs griefs ?

R. Il n'y avait pas à le faire ; ils n'étaient pas décidés à se soumettre.

Q. Est-ce qu'ils ne vous ont pas demandé d'indiquer les articles condamnables et qu'ils les retireraient ?

R. J'ai dit qu'avant tout je voulais savoir s'ils venaient comme des fidèles vis-à-vis l'évêque, prêts à se soumettre, qu'après cela nous verrions. Ça été le fonds de toute la conversation. Ils m'ont parlé de bien d'autres choses, mais ce sont eux qui parlaient.

Q. Se sont-ils déclarés prêts à faire retirer les articles que vous condamneriez, Monseigneur ?

R. Il n'y a pas eu autre chose ; j'ai répété qu'il était inutile de parler s'ils ne venaient pas avec l'intention de faire un acte de soumission. Alors ce n'était pas leur pensée.

Q. Est-ce que dans cette occasion-là ils n'ont pas déclaré que la demanderesse les avait autorisés à vous assurer que tout article que vous condamneriez serait républié ?

R. Je ne me rappelle pas cela du tout.

Q. Cette entrevue a duré assez longtemps ?

R. Ah ! très longtemps.

Q. Combien de temps à peu près ?

R. Au moins une heure.

Q. Pouvez-vous rapporter à peu près ce qui s'y est passé ?

R. Relativement à cette affaire, il n'y a eu que cette phrase-là ; à part cela, ils ont parlé de bien des choses, ils ont plus parlé que moi.

Q. On ne vous a pas demandé en dehors de cette entrevue de retirer votre interdiction, Monseigneur ?

R. Je ne m'en souviens pas, je ne me rappelle pas que personne m'ait jamais parlé de cela.

Q. A part le protêt qui vous a été signifié par M. Marin, il n'y a pas eu d'autre demande ?

R. Pas que je me souviens.

Q. Saviez-vous que le journal était publié par une compagnie ?

R. Je vous avoue que je n'ai pas fait beaucoup attention à cela.

Q. En avez-vous pris une connaissance suffisante pour voir que c'était une compagnie qui le publiait ?

R. Sur le titre c'était dit.

Q. Et à l'intérieur du journal aussi ?

R. Je n'ai pas fait attention à ce détail ; je le supposais bien, mais je n'ai pas pris la peine d'y voir.

Q. Savez-vous que c'était une compagnie ?

R. Je vous dis que je n'ai pas fait attention. Je l'ai regardé, j'ai continué de lire pendant quelque temps ; mais qui était propriétaire, qui ne l'était pas, je ne m'en suis pas occupé.

Q. Vous n'avez pas constaté que était propriétaire ?

R. Non. Depuis ce temps-là j'ai entendu dire que c'était une compagnie, vous le dites dans votre action ; mais enfin, je ne me suis pas occupé de ce détail.

Q. Pour condamner le journal la Canada-Review par votre lettre circulaire, vous en êtes-vous rapporté exclusivement à ce que vous saviez vous-même ou si vous avez pris des informations en dehors ?

R. J'ai dû faire les deux.

Q. Est-ce que, comme question de fait, vous avez eu des informations en dehors sur lesquelles vous avez basé votre mandement ?

R. J'avais vu assez par moi-même, ensuite j'ai vu l'impresion fâcheuse produite ailleurs.

Q. Dans votre chapitre ?

R. Mon chapitre est mon avis ; je ne fais qu'un avec mon chapitre.

Q. Je veux savoir si vous avez pris ces informations dans votre chapitre ou en dehors ?

R. Aux deux endroits.

Q. Lorsque votre lettre a été

publiée, Monseigneur, y avait-il longtemps que le journal avait entrepris cette campagne dont vous vous plaignez dans votre lettre ?

R. Il y avait certainement quelques mois ; quelques mois, c'est toujours long. Quant aux dates, je ne saurais les préciser, mais il y avait certainement quelques mois que nous avions à nous en plaindre.

Q. Pouvez-vous dire à peu près dans quel temps le premier article de ce journal qui vous a frappé a été publié ?

R. Non ; il y avait plusieurs mois, mais je ne saurais dire au juste dans quel temps.

Q. Pouvez-vous donner une raison pour laquelle vous n'avez pas sévi immédiatement ?

R. J'ai fait comme on fait avec les pécheurs, on retarde tant qu'on peut.

Q. La première lettre pastorale est du vingt-neuf septembre précédant la date de votre circulaire. Pouvez-vous dire si des représentations n'avaient pas été faites pour interdire le journal auparavant, avant le 11 novembre mil huit cent quatre-vingt-douze (1892) ?

R. La lettre pastorale du vingt-neuf septembre est le premier avis donné par tous les évêques ; nous attendions le résultat ; il fallait voir ce qui arriverait avant d'aller plus loin. Je n'avais pas d'intérêt à les jeter à terre, à les maltraiter.

Q. Vous dites que vous n'avez pas d'intérêt à les jeter à terre ?

C'est-à-dire que j'espérais qu'ils se convertiraient ; c'est notre disposition envers tous les pécheurs.



# LE CARLETON

Bonnes salles d'échantillons pour les commis-voyageurs. La cour est vaste et les écuries sont propres, et bien aérées. Liqueurs et cigares de choix.



Cet hôtel est sur un excellent pied. Cuisine de première classe. Chambres confortables. Rien ne manque pour satisfaire les visiteurs.

J. B. ARCHAMBAULT, PROPRIÉTAIRE.

## Marbrerie de Sorel

M. Louis Frécynet, Rue Prince  
PRES DU BUREAU DE POSTE



M LOUIS FRÉCYNET, Sculpteur sur marbre, Pierre et Granit, à l'honneur d'annoncer au public de Sorel et des environs, auquel il a du reste déjà donné des preuves de son savoir-faire, qu'il est maintenant fixé définitivement à Sorel.

M. FRÉCYNET se charge d'exécuter à l'entière satisfaction de ses clients tout ouvrage de Sculpture sur Marbre, Granit, Pierre, etc., ainsi que de Gravure qu'on voudra bien lui confier.

M. Frécynet a un certain nombre de Monuments déjà terminés, qu'il soumettra volontiers à l'examen de ceux qui lui rendront visite à sa Marbrerie, Rue Prince, Près du Bureau de Poste.

UNE VISITE EST SOLICITÉE

L. FRÉCYNET, RUE PRINCE, SOREL, P.

A COMMENCER LUNDI, LE 25 SEPTEMBRE, ET JUSQU'À AVIS CONTRAIRE, LES TRAINS CIRCULERONT SUR LE "MONTREAL & SOREL" COMME SUIT :

Sorel Express No 2.	STATIONS	Sorel Express No 1.
P. M.		A. M.
5 08	L. Montréal, G. T. Ry Arr	8 50
5 29	Arr. St. Lambert " L.	8 30
5 30	L. St. Lambert Arr	8 22
5 34	Montréal South	
5 38	Longueuil West	
5 40	Arr. } Longueuil } L	8 12
5 45	L } East } Arr	8 10
5 55	*Boucherville*	7 55
6 05	Varenes	7 45
6 22	Verchères	7 30
6 30	St. Antoine	7 22
6 40	Contrecoqui	7 15
6 50	St. Roch	7 05
6 55	Lanoraie	6 58
7 20	Sorel West	6 45
7 30	Sorel	Bout 6 30
P. M.		Bateau 'A. M.

H. Beauchemin  
GÉRANT-GENÉRAL

### L'EQUITABLE des COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE

ACTIF.....\$136,198,518 58  
PASSIF—Y compris la Réserve sur toutes polices en vigueur (calculé à 4 p. c.) et à la Réserve spéciale (pour l'établissement d'une évaluation à 31 p. c.) de \$1,500,000..... 109,966,537 82  
Excédent total non distribué.....\$ 26,292,980 56  
Revenu.....\$ 39,054,943 85  
Nouvelles polices souscrites en 1891.....\$233,118,331.00  
Assurances en cours.....\$904,894,557.00

LA POLICE TONTINE LIBRE (la dernière forme d'assurance de la société) ne contient aucune restriction au sujet de la résidence, des voyages, de l'occupation au bout d'un an. Incontestable après un an, et non confiscable après trois ans. Les réclamations sont payées immédiatement sur réception de preuves satisfaisantes du décès.

SEARJENT P. STEARNS, Gérant génl pour le Canada, Ph. LAFERRIERE, In-AGENT A SOREL.

A. GUEVREMONT, Notaire.  
Sorel, 21 décembre 1892.—Jan.



### A VENDRE

Machines à Coudre, Pianos, Orgues, Etc., Etc., Etc.

Des meilleurs Manufactures. ORGUES et PIANOS magnifiques échangés contre Orgues et Pianos de seconde main. Avantages supérieurs à n'importe quelle maison de Montréal ou ailleurs.

Crédit aux gens solvables avec toutes les facilités de paiement possibles.

M. Péloquin fait le commerce à son profit exclusif, et c'est pourquoi n'ayant point de dépenses il pourra vendre à meilleur marché qu'ailleurs.

Les acheteurs paieront directement à lui-même, soit à St-Ours, soit à leur domicile.

Une visite est sollicitée avant d'acheter ailleurs.

Les meilleurs jours pour rencontrer M. Péloquin à son domicile sont le samedi et le lundi. On pourra aussi le rencontrer chez lui n'importe quel jour de la semaine, pourvu qu'on lui écrive d'avance.

M. Péloquin est aussi commerçant de chevaux, et il recevra des chevaux et échange contre ses machines à coudre, orgues ou pianos, suivant le cas.

A toujours des chevaux à vendre et on achète à d'excellentes conditions, et il y a toujours moyen de s'arranger.

Toujours chez lui un bon assortiment de pianos et orgues de seconde main, pour la raison que M. Péloquin, faisant le commerce de pianos, est obligé d'échanger des instruments neufs contre des vieux, et il vend ces pianos, qui sont très, à grands sacrifices.

Ainsi les pianos neufs sont vendus à des prix populaires.

P. PELOQUIN St-Ours.

### TOUT NOUVEAU! AVEZ-VOUS VU? LE PAIN-KILLER GRANDE BOUTEILLE



L'ancien Prix Populaire 25c.

### AUTREFOIS

Une armée moins disciplinée, moins aguerrie, que celle du général Boum était la milice sédentaire du Bas-Canada dans le bon vieux temps.

Pendant tout le temps de son existence, qui date d'au delà du commencement de ce siècle jusqu'à sa disparition en 1862, cette milice n'a jamais vu la fumée d'un camp ennemi, ses soldats n'ont pas endossé d'uniformes et leurs gibernes n'ont point contenu de cartouches à balle.

La milice sédentaire ignorait la sévérité des cours martiales, et elle ne déployait jamais les plis glorieux d'un drapeau de régiment dans ses parades. Bref, elle était aussi pacifique et inoffensive que l'armée du bon roi d'Yvetot.

Les miliciens canadiens n'étaient passés en revue qu'une fois par année, le jour de la St-Pierre. A Montréal, la parade se faisait sur le Champ de Mars, sur la place Viger, sur le carré de la rue St-Denis, en face du jardin, et dans d'autres endroits de la partie ouest de la ville.

Les soldats étaient notifiés 8 jours avant la démonstration, qui avait lieu dans la matinée. Les ouvriers arrivaient sur le terrain avec la livrée du travail. Chaque compagnie se mettait en rang devant son capitaine pour répondre à l'appel des noms.

C'était un spectacle comique de voir le sergent à droite de la compagnie portant à la main le bidon en ferblanc contenant son repas du midi. Plus loin était le caporal avec un paquet de quelque chose sous le bras. La moitié des hommes avaient des rifards de coton vert, jaune ou rouge.

C'était une bonne précaution à prendre, car la croyance populaire est qu'il pleut toujours le jour de la fête St Pierre. Le gouvernement ne fournissait ni armes ni uniformes aux miliciens et à leurs officiers.

Des colonels et des majors qui prenaient leur rôle au sérieux importaient d'Angleterre les costumes de leur grade. Ces uniformes étaient d'ordinaire en insurrection contre les proportions de leurs corps.

Les colonels et les majors portaient un caban surmonté de plumes blanches et rouges, une large ceinture rouge, un habit rouge garni de boutons dorés et des pantalons blancs.

Leurs épaules disparaissaient sous de larges épaulettes dont les franges étaient d'une longueur démesurée. Ces officiers, dans leur uniforme d'apparat, produisaient l'effet de généraux d'opéra-Bouffe. On aurait cru voir les généraux Pataqués et Bombardos. Lorsque les miliciens étaient placés en rang d'oignons, tout soldat dont le nom figurait parmi les absents était passible d'une amende de dix chelins,

mais les officiers, qui n'étaient pas férés sur la discipline, ne traduisaient jamais le soldat réfractaire devant le tribunal des juges de paix chargés de faire exécuter les lois de la milice.

Parmi les colonels commandant la milice sédentaire de Montréal, il y a cinquante ans, nous voyons les noms des colonels Edouard-Martial Leprohon, Michel-Patrice Guy, Jules Quesnel et Alexis Laframboise.

Après l'appel des noms, quelques commandants, histoire de s'amuser, faisaient marcher leurs soldats pendant cinq ou six minutes. Les seuls mouvements du milicien canadien étaient la marche et la volte-face, qui s'exécutaient avec un ensemble des plus plus déplorables.

Dans les campagnes, les miliciens s'assemblaient comme en ville une fois par année, le jour de la St-Pierre, devant l'église paroissiale. Le capitaine, qui se prenait au sérieux, sortait ce jour-là le sabre de son père et obligeait tous les soldats de sa compagnie qui possédaient des fusils de chasse, de parader avec ces armes.

Après l'appel des noms, le capitaine faisait exécuter quelques évolutions faciles à ses hommes, en donnant le commandement en anglais. Il fallait entendre écorcher la langue anglaise par nos bons Canadiens! La parade finissait par une fusillade.

Le jour de la St Pierre les cultivateurs avaient l'habitude de planter des maïs devant les résidences des capitaines et autres officiers. Les miliciens tiraient presque à bout portant sur le mâit qui, à la fin de la cérémonie, se trouvait noirci par la poudre.

Il y avait de drôles de types parmi nos officiers de milice de la campagne.

A Lévis les miliciens paraissent en face de la forge d'Ignace Samson. Le capitaine donnait à sa compagnie le commandement: Tournez-vous, faites face à la boutique de G'nasse!

A Terrebonne le capitaine ne portait ni plume ni crayon, lorsqu'il faisait l'appel de ses hommes. Il se servait d'une épingle pour piquer la liste près des noms des absents.

Les cadres de la milice sédentaire portaient les noms de tous les citoyens âgés de 18 à 60 ans. Les miliciens cessèrent leurs parades annuelles en 1862, lorsque Sir George Cartier présenta le bill de milices, qui fit tomber son gouvernement.

De 1830 à 1840 le voyage par eau entre Montréal et Québec ne se faisait pas en dix heures comme aujourd'hui, sur les bateaux de la compagnie du Richelieu et d'Ontario. La navigation à vapeur existait depuis une quinzaine d'années, mais elle n'avait pas progressé à pas de géants. Les vapeurs étaient loin d'offrir le confort de ceux qui existent aujourd'hui. Ils n'avaient qu'un pont et ne tiraient que huit pieds d'eau. Alors il n'y avait qu'une dizaine de pieds d'eau dans le lac St-Pierre, avant le creusement du chenal, en 1844.

Parmi les bateaux à vapeur qui faisaient un service régulier entre Montréal et l'ancienne capitale, nos ancêtres se rappellent l'ancien "Montréal," le "John Bull," le "St-George," le "John Molson," la "Queen," le "Charlevoix," et autres. Ces vapeurs remorquaient les goélettes en même temps qu'ils transportaient des passagers.

Le "Hart" était un singulier vapeur. Lorsqu'on s'embarquait sur le "Hart," on n'était jamais bien sûr du jour où l'on arriverait à sa destination. Il avait été construit à Trois-Rivières par son propriétaire, M. Moses Hart, un riche commerçant. Il faisait un service irrégulier entre Montréal et Québec. Souvent M. Hart était à bord de son vapeur, et lorsqu'ils étaient arrivés à un port, les passagers étaient informés par le propriétaire que le "steamboat" était fatigué, et qu'il n'irait pas plus loin. Il lui fallait un repos de quelques jours. Les

malheureux passagers étaient ensuite obligés de recourir à d'autres moyens de locomotion pour continuer leur voyage.

Le premier vapeur du Saint-Laurent qui ait porté un sifflet à vapeur a été le remorqueur "St-Roch," appartenant au capitaine Foisy.

C'était en 1853 que les échos de notre grand fleuve ont répété pour la première fois les cris stridents du sifflet à vapeur.

Les vieux navigateurs nous assurent que le sifflet du "St-Roch" était le plus bruyant qu'ils aient jamais entendu. Il était tellement sonore qu'il pouvait être entendu à une quinzaine de milles à la ronde.

Le vapeur qui portait ce célèbre sifflet remorquait des radeaux entre Québec et Montréal.

On nous rapporte que le pilote, une espèce de loustic, prenait un vilain plaisir à faire raisonner l'instrument criard au milieu de la nuit. Ce sifflet semait la terreur parmi les habitants des deux rives du St-Laurent. Les riverains s'attendaient à voir surgir des flots quelque monstre marin dans le genre de celui qui causa la mort d'Hypolite. Il glaçait le sang jusque dans le cœur des hommes les moins superstitieux.

Un ancien élève du collège de Nicolet nous dit que le sifflet du "St-Roch" avait créé une véritable panique dans l'établissement. Un soir le directeur s'adressa aux élèves dans l'étude et leur dit:

— Quelque monstre, quelque animal inconnu fait entendre ses cris dans les environs du collège. Cette bête fauve pourrait causer quelque malheur. Je vous recommande de ne pas vous éloigner du collège. Lorsque vous vous amusez, ayez soin de vous grouper plusieurs ensemble, afin de vous protéger mutuellement si un danger se présentait. Ne vous aventurez jamais seuls loin de vos résidences. Ce ne fut que plusieurs semaines plus tard que l'on apprit à Nicolet que l'épouvante était semée par le sifflet du St-Roch.

### Le National.

#### COMMENT GUERIR TOUTES LES MALADIES DE LA PEAU

Appliquez seulement l'ONGUENT SWAYNE. Aucune médecine interne requise. Guérit les dartres, l'eczéma, les démangeaisons, toutes les éruptions dans le visage, sur les mains, le nez, etc., etc., laissant la peau claire, blanche et fraîche.

Les grandes qualités pour guérir ces sortes de maladies ne se trouvent dans aucun autre remède. Demandez à votre pharmacien l'ONGUENT SWAYNE. LYMAN FILS & CIE

#### A Vendre par le Sousigné

Cette magnifique propriété située à l'encolure nord-est des rues George et de la Reine, en cette cité, en face de chez Pierre Bellefeuille, bâtie d'une maison brique et pierre, à trois étages, écuries, hangars et remises couvrant la superficie du terrain, qui est de 5036 pieds. Site magnifique pour un hôtel ou maison de commerce quelconque, à deux minutes de marche du débarcadere des bateaux de la Cie R. & O. et des chars Montréal & Sorel. Bas prix. Conditions faciles. Titres parfaits.

W. H. CHAPDELAIN, NOTAIRE,  
No 53 Rue George.  
Sorel, 21 avril 1893.—Im.

#### DEFENSE D'AVANCER

Je donne avis par les présentes que je ne serai responsable d'aucune dette contractée en mon nom sans ma autorisation verbale de ma part.

CYRILLE CHEVALIER.  
Sorel, 1er Sept. 1893.—2 m.

DEMEMAGEMENT. — Le sousigné prend la liberté d'annoncer qu'il vient de transporter sa boutique rue Augusta, maison Chevalier, 21ème porte de la salle des Artisans Canadiens-Français. Il profite de l'occasion pour remercier ses pratiques de l'encouragement qu'il en a reçu jusqu'à ce jour, et espère que ses amis et le public en général continueront à lui accorder une part de leur patronage.

WILLIAM LAMOTHE, Barbier-Coiffeur.  
Rue Augusta, Sorel.  
Sorel, 25 septembre 1893.—Im.

Compagnie du Chemin de Fer des Comtés-Unis.

AVIS PUBLIC est par le présent donné à tous ceux qu'il appartiendra que copie certifiée des plans, et livre de renvoi pour le parcours, dans le comté de Richelieu, du chemin de fer des Comtés-Unis, a été déposée au bureau d'enregistrement du comté de Richelieu, à Sorel, le deux septembre courant, suivant la loi.

Montréal 5 septembre 1893.  
C. D. MAZE,  
Président.  
8 septembre 1893.—7cm.

ON DEMANDE—Un des magasins d'épicerie les plus importants de Sorel a besoin d'un commis de première classe, et muni d'excellentes recommandations. S'adresser au Sorelois.

# IMPRIMERIE

—DU—

# SORELOIS

—NOS 84 & 86—

RUE AUGUSTA, — SOREL

On exécute à cet établissement sous le plus court délai,

—ET A DES—

Prix Modérés

Toutes Sortes

D'IMPRESSIONS,

—Telles que—

JOURNAUX,  
LIVRES,  
PAMPHLETS, etc.

## Factums,

Blancs pour avocats,  
Notaires et  
Huissiers.

Billets et recus, Cartes d'Affaires et de Visite, Entetes de Comptes et de Lettres, Etc., Etc., Etc.

Blancs de toutes sortes

— POUR LES —

Banquiers et les municipalités

Notre collection de caractères de gout et d'ornementation est des mieux choisis et des mieux variées.

Nous avons à notre service des artistes en typographie qui peuvent exécuter en couleurs, en bronze et de toutes manières, tous les ouvrages de fantaisie, et rivaliser avec les plus habiles artistes du pays.

Choix complet des plus beaux papiers de luxe, Cartes, papiers tints et de couleurs.

S'adresser au

Gérant de l'Etablissement